

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2022

Le 15 novembre 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 10 novembre 2022

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Absents excusés : Maxime MICOU pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Carine NEVEU, Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Ghislaine BOURGEAIS

Conseillers en exercice : 11

Quorum : 06

Présents : 08

Votants : 09

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU : FONDS DE CONCOURS « SENTIERS DE RANDONNEE »** **Délibération n°2022.11.15-01**

Dans le cadre de la compétence sentiers de randonnée, la CCVHA a mis en place des panneaux d'interprétation et du mobilier urbain sur les différents circuits de randonnée d'intérêt touristique des communes pour un montant total HT de 67 820,17€. Il avait été décidé que les communes prendraient en charge 50 % des dépenses d'investissement de la CCVHA, déduction faite des financements extérieurs éventuellement recueillis (ex : LEADER).

Sur le circuit de randonnée « Le Saint Loup », ont été installés 3 bancs et 1 panneau d'interprétation pour un montant de 2 471,04 € soit 494,21 € après subventions.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour le versement d'un fonds de concours de 247,10 € à la CCVHA.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide le versement d'un fonds de concours de 247,10 € à la CCVHA dans le cadre de l'aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique, pour l'installation de 3 bancs et d'un panneau d'interprétation sur le circuit « Le Saint Loup ».
- Dit que le fonds de concours sera imputé en section d'investissement au chapitre 204.

La présente délibération sera transmise au Président de la CCVHA.

Le fonds de concours sera payé dans les attributions de compensations d'investissement 2023. Il fera l'objet d'un amortissement.

Marie-France MATAGNE décrit au conseil municipal les lieux de pose des bancs et du panneau d'interprétation (chapelle de La Richardière). L'entretien sera peut-être géré par la CCVHA mais ce n'est pas encore complètement arrêté.

- **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PEUPLE NOIR ET BLANC** **Délibération n°2022.11.15-02**

Le Maire informe le conseil municipal que, par courrier du 8 octobre 2022, M. Rebillard, Président de l'association Peuple Noir et Blanc sollicite une subvention de la commune de

300 € pour financer du matériel sonore afin de poursuivre la réalisation de documents vidéos à destination des écoles et communes de la région.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décidé d'allouer à l'association Peuple Noir et Blanc sis 9 rue de la Fleur de Lys à La Jaille-Yvon, une subvention exceptionnelle de 300 € pour financer l'achat de matériel sonore.
- Inscrit la dépense au budget communal 2022, chapitre 65 – article 6574.

Vincent REBILLARD, conseiller municipal intéressé à la question, ne participe ni à la discussion ni au vote.

Il faudra voir s'il est possible de mettre sur le site internet de la commune des films avec les autorisations nécessaires.

- **AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX DANS LE CADRE DU PARCOURS FAMILLE PECHE**
Délibération n°2022.11.15-03

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du Parcours famille pêche, la commune a eu confirmation de la validation par la Fédération nationale de pêche de la participation à hauteur de 80% du montant des aménagements prévus initialement pour ce parcours (17 514 € TTC) : une aire de jeux et des plates-formes de pêche.

Plusieurs devis ont été sollicités pour l'aménagement de l'aire de jeux et, en accord avec la fédération départementale de pêche, il est proposé de retenir le devis de Synchronicity (Guidel - 56) pour la fourniture et la pose d'une structure de jeux multifonctions (2-12 ans) avec dalles amortissantes, de 2 jeux à ressort et d'un panneau d'information pour un montant de 11 429,50 € HT soit 13 715,40 € TTC.

Il est demandé de solliciter l'octroi de la subvention à la Fédération de pêche.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient le devis de Synchronicity (Guidel - 56) pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux en bord de Mayenne pour un montant de 11 429,50 € HT soit 13 715,40 € TTC.
- Sollicite le financement de la collectivité piscicole (Fédération Nationale, Entente Halieutique du Grand ouest, Fédération de Pêche 49 et AAPMA des Gardons de La Jaille) à hauteur de 14 011,20 €.
- Inscrit la dépense au compte 2188 et la recette au compte 1328 du budget communal.

Pour information, une pose de barrières sera peut-être nécessaire par la commune pour protéger les utilisateurs de l'aire de jeux de la route et de la rivière. Les dalles amortissantes sont réalisées en matériaux recyclés.

Pour la pose des plates-formes de pêche, une demande d'autorisation de travaux au Département est nécessaire. La fédération de pêche s'en charge.

- **ESPACE HENRY DE MESSEY : TARIFS DE LOCATION A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**
Délibération n°2022.11.15-04

Le Maire informe le conseil municipal des tarifs de location de l'Espace Henry de Messey arrêtés par délibération du 20 octobre 2020, qui sont toujours en vigueur.

Considérant les charges de ce bâtiment, il propose de revoir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des charges et recettes générées par ce bâtiment ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de l'Espace Henry de Messey à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

		Petite salle 40-50 pers.	Grande salle 100 pers.	Ensemble du bâtiment* 145 pers.
VIN D'HONNEUR	▶ commune	50,00 €	60,00 €	75,00 €
	▶ hors commune	65,00 €	75,00 €	90,00 €
JOURNEE	▶ commune	120,00 €	160,00 €	220,00 €
	▶ hors commune	150,00 €	200,00 €	300,00 €
WEEK-END	▶ commune	/	280,00 €	340,00 €
	▶ hors commune	/	350,00 €	400,00 €

*Non loué pendant les vacances scolaires (hors Noël), lorsque l'accueil de loisirs est organisé.

- Pour les associations communales : les 2 premières manifestations (week-end) sont gratuites ainsi que les réunions et les répétitions.
- Le tarif de location pour les repas organisés par le commerce multi-services sis 16 rue Saint Loup est maintenu à 0,50 € par personne.
- Le forfait ménage de 50 € qui était proposé à la location est supprimé mais il sera appliqué aux locataires si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté convenable à la fin de la location.
- Le montant de la caution est maintenu à 300 €.
- Le maire est chargé de l'application de ces tarifs et de la modification du contrat de location.

Pour information, le bilan des charges et recettes de l'Espace Henry de Messey a été réalisé (hors coût de personnel) :

- 2021 : 8 716,17 € de charges et 2 437,00 € de recettes
- du 01/11/2021 au 31/10/2022 : 12 734,54 € de charges et 6 230,00 € de recettes (extrapolation 2022).

Il en ressort que la consommation d'électricité est forte. Des réglages sont nécessaires. Le Maire rencontre la société SND qui a installé le système de chauffage et qui en assure la maintenance. Des enseignements ont été pris auprès d'un technicien du SIEMML qui préconise de baisser la température de 2 à 3°C quand la salle n'est pas utilisée. Mais quand la température est abaissée, le système (air ventilé) se met en défaut. Une solution proposée serait d'installer un mode de gestion à distance qui peut bénéficier d'un financement du SIEMML. Le système de programmation pourrait également être redescendu dans la salle.

- ESPACE HENRY DE MESSEY : MISE A DISPOSITION AU SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2023

Délibération n°2022.11.15-05

Le maire rappelle que, par délibération du 19 octobre 2021, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 afin d'y organiser la restauration scolaire. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Seules les charges d'eau et d'électricité font l'objet d'un remboursement qui est fixé forfaitairement à 500,00 €.

Considérant les charges de ce bâtiment, le maire propose d'augmenter le remboursement des charges à 650€ à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 afin d'y organiser la restauration scolaire.
- dit que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, seules les charges d'eau et d'électricité faisant l'objet d'un remboursement qui est fixé forfaitairement à 650,00 €.
- autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de l'Espace Henry de Messey.

La présente délibération sera transmise au Président du SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon.

- ESPACE HENRY DE MESSEY : MISE A DISPOSITION A ANJOU SPORT NATURE POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE – ANNEE 2023 Délibération n°2022.11.15-06

Le Maire rappelle que, par délibération du 19 octobre 2021, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey à Anjou Sport Nature pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, moyennant une redevance de 800 €.

Considérant les charges de ce bâtiment, le maire propose d'augmenter la redevance à 1 050€ à compter du 1^{er} janvier 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise la mise à disposition de l'Espace Henry de Messey sis 16 rue Saint Loup à l'association Anjou Sport Nature pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- dit que cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 1 050 €.
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Espace Henry de Messey.

La présente délibération sera transmise au Président d'Anjou Sport Nature.

- Décision prise par le Maire par délégation du conseil municipal :

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par le Maire par délégation du conseil :

RENONCIATION À DROIT DE PREEMPTION			
N°	DATE	ADRESSE DU BIEN	VENDEURS
DIA04916122N0002	21/10/2022	3 chemin de la Haute Val-lée	Consorts PETEUL

- Questions diverses

- Commerce : le Maire informe le conseil municipal que le commerce va fermer, M. Renaud PELLERIN ayant donné sa démission à 1000 Cafés avec un préavis de 3 mois. Plusieurs raisons sont invoquées : difficultés rencontrées avec 1000 cafés, difficultés à habiter sur son lieu de travail, questionnement sur la rentabilité du commerce...

Les membres du conseil municipal sont surpris car Renaud et Louis PELLERIN ont su redynamiser le commerce et cette décision intervient de façon subite.

Se pose la question de connaître les réelles raisons de ce départ et ce qu'il en est de la viabilité commerciale de l'affaire. Est-ce un problème de rentabilité ou une question d'ennui... ? Est-ce un atout de travailler avec 1000 café ? D'après l'actuel gérant, le commerce n'est viable que 5 à 6 mois de l'année.

Le Maire a contacté l'association 1000 Cafés qui souhaite arrêter sur une année comptable et ne pas réaliser les 3 mois de préavis. Il faut compter au moins 6 mois pour retrouver un repreneur, mais le bail peut également être résilié de façon amiable.

Différentes réflexions émergent :

La commune a investi dans le maintien du commerce. Elle y met de l'argent pour un résultat qui n'est pas à la hauteur. Doit-on continuer ou abandonner l'idée d'un commerce pérenne et plutôt se concentrer sur l'installation d'une guinguette en bord de rivière avec une activité commerciale saisonnière ? Dans ce cas, que faire du bâtiment actuel, un locatif, une mairie, le vendre... ?

Perdre le commerce c'est enlever un lieu de rencontre pour les habitants. Se focaliser sur le seul développement touristique, ce n'est pas forcément intéressant pour les habitants et cela serait source de nuisances amplifiées. L'aménagement uniquement en bord de l'eau serait faire un trait sur l'économie en cœur de village.

L'idée est évoquée d'une gestion associative. Ce type de structure gérée par une association fonctionne bien au début mais sur la durée, il y a un essoufflement général. La société de l'Union, qui dispose d'un bâtiment, pourrait être sollicitée pour développer ce genre d'activités.

Il faut également se poser la question du besoin de la population. Les gens recherchent surtout du pain. Quelle est la proportion réelle de la population à fréquenter le commerce ?

La question du recours à l'association SOS 1000 Cafés se pose également. Le problème est que l'association ne gère rien ; le fonctionnement est opaque. L'administratif est lourd pour le gérant qui a un statut de salarié qui n'est pas très clair. C'est plus facile pour la commune mais plus compliqué pour le gérant. Mais sans 1000 cafés, la commune ne pourrait pas avoir de commerce.

Il est convenu de ne pas prendre de décision hâtive et de garder un temps de réflexion.

Le conseil municipal souhaite rencontrer Renaud PELLERIN pour obtenir des éclaircissements et son regard sur le commerce. Il sera demandé un bilan à 1000 cafés sur la rentabilité du commerce et un état de la situation financière. Le conseil municipal a besoin d'un bilan de part et d'autre pour pouvoir prendre une bonne décision. Il faut également savoir si 1000 cafés veut se démettre pour trouver un nouveau gérant.

Le conseil municipal se réunira le mardi 29 novembre à 19h sur la question de l'avenir du commerce en sollicitant la présence de Renaud PELLERIN.

- Réaménagement du site des bords de Mayenne et renforcement de l'attractivité du cœur de village

Le 21 octobre 2022, le bureau d'études AGPU a présenté le diagnostic et 2 esquisses pour le réaménagement du site des bords de Mayenne et le renforcement de l'attractivité du cœur de village.

L'esquisse n°2 propose l'aménagement d'une zone de stationnement de 124 places avec dévoiement du ruisseau de Martine. Le halage ne passerait plus devant le bâtiment d'accueil du camping mais longerait la station pour aboutir sur la route de la Mayenne. La guinguette serait aménagée sur le promontoire sous forme de conteneur avec terrasse et aménagement d'un belvédère avec garde-corps. Le sentier d'interprétation serait

aménagé dans le coteau avec des panneaux d'interprétation, panneaux d'exposition et belvédère avec garde-corps. Le circuit se poursuit avec des panneaux pédagogiques au lavoir, sur le chemin de la Haute Vallée (près de l'arbre remarquable), derrière l'église, sur la place du commerce.

L'esquisse n°1 propose une aire de stationnement plus réduite (81 places) sans dévoiement du ruisseau. Le chemin de halage n'est pas modifié mais la zone de stationnement près de la route du Moulin est supprimée et remplacée par une zone enherbée pourvue de tables de pique-nique et un accès à la route du Moulin rétréci (en stabilisé) et limité aux seuls riverains.

Ces propositions amènent plusieurs remarques.

La guinguette aménagée sur le promontoire ne permet pas d'avoir une vue sur l'eau, ce qui est le propre d'une guinguette. Il faudrait un réaménagement en terme de vue mais ne pas trop élaguer. Il faut voir quel est le nombre de places (cela paraît restreint). De plus, la terrasse doit être abritée en cas de mauvais temps avec un aménagement de style voiles marines.

Il avait été question d'aménager des jeux pour enfants sur le sentier d'interprétation.

Il pourrait être réfléchi à installer deux points de restauration, un en hauteur et un second en bas sous forme de plateaux repas.

Pour le stationnement, il faut conserver un aspect naturel et faire attention aux emplacements prévus pour les cars pour sécuriser leur manœuvre. Dans l'esquisse n°2, il paraît dangereux que les cyclistes débouchent directement sur la route de la Mayenne. Il faudrait les dévier vers la zone enherbée avec l'aménagement d'une passerelle.

L'idée générale est de faire un mixte des 2 esquisses avec un stationnement de 49 ? places, le dévoiement du ruisseau et un espace de stationnement plus libre en fonds de terrain. L'espace « passif » avec tables de pique-nique est conservé ainsi que le détournement du chemin de halage par le camping.

Une réunion de présentation de l'avant-projet est fixée le vendredi 25 novembre à 14h en mairie avec un premier chiffrage sur les bases définies par le conseil.

- **Eoliennes** : Valérie RENOUL souhaite savoir si les habitants peuvent profiter de tarifs préférentiels pour l'électricité produite par le parc éolien. Le Maire explique que, du transformateur, l'électricité part dans le réseau de distribution de Château-Gontier. Il n'y a pas d'abonnement préférentiel même si cela avait été évoqué dans un premier temps avec Solvéo Energie.

Compte-rendu des commissions

- **CCVHA – Commission Enfance-Jeunesse** : Vincent REBILLARD informe le conseil municipal que la commune ne paiera rien pour le déplacement de l'équipement numérique scolaire dans la future école.

- **SIUP** : Jérémie DERSOIR informe le conseil municipal que pour toute demande de visite de la cantine, il faudra au préalable le prévenir ou prévenir le président du SIUP.

- **CCVHA – PLH** : Le diagnostic territorial a été restitué avec 3 propositions de scénario de construction. Il en résulte une forte tension en terme de logement. Le SCOT autorise 250 constructions par an et il n'y en a que 120. Différentes propositions sont faites concernant l'habitat social. La loi climat résilience impose de construire plus de logements sur une surface restreinte. Le scénario retenu devra être retranscrit au niveau du PLUi.

- **CCVHA – Commission Finances** : Pascal VANDERGUCHT informe le conseil municipal qu'il a été étudié les méthodes d'amortissement suite au passage à la nomenclature M57 ainsi que l'apurement de l'actif (sortie d'inventaire) et le recouvrement de créances.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 15 novembre 2022

Membres du conseil municipal présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

N°2022.11.15-01 : Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou Fonds de concours « sentiers de randonnée »

N°2022.11.15-02 : Demande de subvention de l'association Peuple Noir et Blanc

N°2022.11.15-03 : Aménagement d'une aire de jeux dans le cadre du Parcours famille pêche

N°2022.11.15-04 : Espace Henry de Messey : Tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2023

N°2022.11.15-05 : Espace Henry de Messey : Mise à disposition au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon pour l'organisation de la restauration scolaire - année 2023

N°2022.11.15-06 : Espace Henry de Messey : Mise à disposition à Anjou Sport Nature pour l'organisation des activités enfance-jeunesse - année 2023

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



Le secrétaire de séance,
Ghislaine BOURGEOIS

